L'ÉCOLE

DES

CADETS-GENTILSHOMMES

DU ROI DE POLOGNE

A LUNÉVILLE

1738 — 1766

Un des premiers soins du roi Stanislas, en prenant possession des duchés de Lorraine et de Bar, fut de s'occuper de l'instruction de la jeune noblesse de ses nouveaux états, en cherchant à maintenir à Lunéville l'académie fondée par le feu duc Léopold, et dont les règlements avaient été remaniés par le duc François, dernier souverain de la Lorraine (1730) (1). L'Angleterre et

(1) 15 novembre. Jamerai Duval fut nommé professeur de géographie, d'histoire et d'antiquités, Vayringe eut une chaire de physique expérimentale. Les

ÉCOLE IMPÉRIALE DES CHARTES

Document

0000005565313

l'Allemagne fournissaient des élèves à l'académie de Léopold. Stanislas résolut de changer le but de cette belle institution. Le départ pour la Toscane, de professeurs renommés, le changement arrivé dans le pays, détournaient les parents d'envoyer leurs enfants à Lunéville. Le roi de Pologne fit une école militaire de l'établissement de Léopold (1). Dans le préambule de l'ordonnance rendue à Lunéville, le 30 décembre 1738, et contre-signée : Alliot; il dit que voyant les jeunes Polonais et les jeunes Lorrains qu'il avait réunis pour faire le noyau de sa nouvelle école, répondre à ses nobles intentions « par un attachement et une application exacte à leurs devoirs, » il veut établir une compagnie

cours étaient très-suivis. Ils refusèrent les offres généreuses de Stanislas de rester à l'Académie de Lunéville. Ils ne purent réussir à Florence et eurent des regrets d'avoir abandonné Lunéville. Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV*, fait l'éloge de l'Académie de Lunéville.

(1) V. Ordonnances de Lorraine. (T. VII, 30, 34). — L'abrégé militaire de la France. (1740.) — Le journal et la relation des fêtes données à Mesdames Adélaïde et Victoire de France. Nancy, 1761, 1762, etc.

de cadets-gentilshommes des deux nations; son dessein étant de donner à la Pologne, sa patrie, et à ses états de Lorraine des marques essentielles de sa bienveillance en faisant élever des sujets « qui puissent rendre des services signalés à leur patrie et par leurs conseils et par leurs armes. »

L'état-major de l'Ecole se composait d'un commandant en chef (grand-officier de la cour), deux capitaines lieutenants, un aide-major (1), un enseigne, un porte-étendard (2), quatre brigadiers et quatre sous-brigadiers (3). Les cadets étaient au nombre de quarante-huit.

Les cadets devaient faire preuve, pour entrer à l'Ecole, de cinq degrés de noblesse, et ils n'étaient reçus que

(1) Capitaine adjudant major, directeur. C'est lui qui tenait la liste des élèves en congé.

(2) Les élèves devaient se rendre à tout appel pour prendre les armes, et joindre le drapeau, sous peine de punition.

(3) En hiver, de cinq heures du soir jusqu'au souper (à 7 heures), un sous-brigadier et quatre cadets d'ordonnance allaient à la cour.

depuis l'âge de quinze ans jusqu'à vingt ans exclusivement. Ils restaient trois ans à l'Ecole, et étaient partagés en quatre brigades, dont deux composées de Polonais et de Lithuaniens et deux de Lorrains et de Barrisiens. Chaque cadet avait une chambre pour lui seul à l'hôtel.

Le règlement de la « Compagnie des cadets-gentilshommes » se composait de XLIX articles entrant dans les plus petits détails, et dont les officiers et les cadets devaient faire la règle de leur conduite, sans pouvoir s'en écarter.

Pour être reçu, il fallait être de famille noble, catholique, et n'avoir aucun défaut corporel (boiteux, bossu, sourd, la vue basse, etc).

L'entrée des cafés, billards et cabarets était interdite aux cadets, ainsi que les jeux de hasard et d'argent dans l'intérieur de l'Ecole. Si un cadet donnait un soufflet à un de ses camarades, il était condamné à un an et un jour de prison et chassé. Les provocations et les duels étaient punis selon les or-

donnances. Si un cadet s'endormait en faction ou quittait son poste, il était puni de deux mois de prison, dont les quinze premiers jours au pain et à l'eau. (Art. XXXVIII.) Si un cadet découchait, il avait quinze jours de prison, et s'il escaladait les murs la nuit, il était chassé. Un cadet qui refusait d'obéir sous les armes, était cassé à la tête de la troupe et puni de deux ans de prison. S'il menaçait son officier, il était puni selon l'ordonnance. Les chefs devaient par leur sagesse, leur politesse et leur prudence, donner l'exemple aux jeunes cadets. Un profond silence devait régner sous les armes. Si le cadet, par étourderie, donnait une fausse alarme au quartier, tirait un coup de fusil dans l'intérieur de l'hôtel, il était puni.

Le roi à la fin de l'ordonnance mande au marquis de Lambertye (1), commandant général de ses troupes, et au baron de Schack, commandant la com-

(1) Nicolas-François, marquis de Lambertye, capitaine des gardes du corps.

pagnie des cadets et aux autres officiers de tenir la main au présent règlement, etc.

Outre le règlement général, il en fut fait un particulier pour la distribution des heures des exercices: en voici un résumé : En hiver, la diane se battait à 5 heures 1/2; à 6 heures, la messe dans la chapelle de l'hôtel; à 6 heures 1/2, leçon des langues; à 8 heures, exercices du corps (la salle à manger servait de salle d'armes, la salle de danse était au bout du manége); à 11 heures, exercice militaire; à midi, dîner, puis la garde montante; à 1 heure, leçon de mathématiques; à 2 heures 1/2, récréation; à 3 heures 1/4, leçon d'histoire, à 5 heures, étude; à 7 heures, souper; puis l'officier commandant fera lire les gazettes « que Sa Majesté » a ordonné à cet effet, être délivrées, » jusqu'à ce que ces messieurs puissent » faire eux-mêmes les réflexions convenables, le prévôt de la salle d'histoire » s'y trouvera pour leur expliquer tant » l'intérêt des princes dont il sera parlé,

» que la situation des pays, les maisons » régnantes, etc.; » Ensuite la prière, la retraite et les rondes ordinaires.

Pendant les six mois d'été, on se levait à cinq heures, les exercices étaient à peu près les mêmes. L'officier chargé de la bibliothèque du corps donnait des livres de 6 à 8 heures du soir aux élèves qui en désiraient. Le roi avait défendu aux élèves d'accepter à souper en ville ou à la cour. Ils ne devaient sortir de l'hôtel, après le souper, que dans les cas très-pressants.

Malgré le souffle philosophique, qui commençait à se répandre dans la cour du roi de Pologne, l'éducation religieuse ne fut pas oubliée aux cadets. Il était recommandé aux officiers et aux cadets de ne manquer en rien de tout ce qui est dû à Dieu; et tous les exercices spirituels devaient se faire avec l'exactitude et le respect dus à l'Etre suprême.

Personne ne pouvait se dispenser de la prière publique du matin et du soir, à moins d'en avoir la permission du

commandant. Il en était de même pour la messe. Ils devaient parler de la religion avec respect et les officiers ne devaient pas souffrir des paroles sales, indécentes ou équivoques, ainsi que les jurements. Ils devaient avertir ceux qui en avaient la mauvaise habitude de s'en corriger ou sans cela les récalcitrants étaient chassés.

A certains jours de la semaine, il y avait catéchisme, avec ordre à l'aumônier d'interroger.

Les cadets ne pouvaient pas avoir d'argent sur eux, les parents devaient le remettre à un officier, chargé de fournir aux besoins de l'élève, auquel il était défendu d'acheter à crédit en ville ou d'emprunter de l'argent. Une punition était encourue par le marchand.

L'élève qui allait dans un café était mis en prison, au pain et à l'eau, et en cas de récidive, chassé.

Le dimanche, la messe se disait à huit heures dans la chapelle de l'hôtel; à neuf heures, l'aumônier faisait une

instruction spirituelle; à deux heures et demie il y avait lecture sur les belles lettres, l'officier de jour y assistait. Puis les élèves pouvaient faire des visites « en bonnes maisons » de la ville et même à la cour. Ils ne pouvaient se promener au Bosquet qu'accompagnés d'un officier. Ils devaient tous être rentrés pour le souper. Il y avait tous les jours un officier de service.

Les pages du Roi allaient au manége avec les cadets. Ils devaient saluer respectueusement l'écuyer, en recevant le cheval, et après avoir fini chaque leçon. L'écuyer devait donner des notes tous les mois et faire choix de six à huit élèves des plus forts afin de les exercer pour un carrousel.

Pendant la troisième année de l'école, les élèves étaient exercés le jeudi à un cours d'hippiatrique. Le duc Tenczyn Ossolinski signa ces règlements supplémentaires le 1er janvier 1740 à Lunéville et le Roi les approuva. Le lendemain le même duc soumit au Roi les règlements pour la salle des

langues, de mathématiques et d'histoire.

Le professeur de langues, ne faisait qu'une même leçon pour toute la salle, le lundi, le mercredi, le vendredi. Il devait enseigner l'allemand à tout le monde, le mardi et le samedi, il enseignait le français à tout le monde, même aux Lorrains « qui n'ont pas moins besoin d'apprendre les règles de leur langue naturelle que les Polonais. » A toutes les revues, le professeur devait rendre compte des progrès des élèves. Le professeur de mathématiques commençait par l'arithmétique, qu'il enseignait à toute la salle. Le professeur d'histoire commençait sa leçon par interroger les élèves, puis il voyait leurs cahiers, qui devaient contenir le résumé de la leçon de la veille. Il dictait ensuite.

Tous les deux mois, il y avait répétition publique de ce que les élèves avaient appris dans ces deux cours. Ceux qui n'étaient pas jugés dignes de l'examen, étaient mis sur un banc à part; et si un élève était exclu trois fois

de suite de l'examen, il était renvoyé de l'école et remplacé par un sujet plus appliqué et plus capable de profiter des bontés du Roi. A la fin de chaque mois, les professeurs devaient donner aux commissaires une note des progrès des élèves, pour que ceux-ci puissent aussi les interroger et en rendre compte au Roi ou à son conseil.

Tel est le résumé succint du règlement donné par Stanislas, il cherchait à mettre sur le même pied les Polonais et les Lorrains, et à éviter toutes les difficultés qui pourraient naître de la réunion de caractères et de nations si opposés. Il dut réussir dans son œuvre, son école fut florissante tout le temps de son règne, et il s'en réserva toujours la haute main, car le dernier article porte que toutes les affaires, contestations et difficultés qui pourraient arriver devaient être portées à son conseil aulique; où après un mûr examen et après avoir lu le rapport de l'affaire, il en déciderait.

Les cadets parurent à toutes les fêtes

données par le roi Stanislas. Ce furent eux qui montèrent la garde sous le perron de Mesdames Adélaïde et Victoire de France; ils fournissaient tous les jours douze élèves et le drapeau. (Août 1761.) Ils défilèrent devant elles quelques jours avant leur départ de Lunéville. En juillet 1762, au retour de Mesdames, les cadets ayant leur commandant à leur tête, furent de la haie d'honneur, avec les cadets volontaires de la ville. Ils montèrent encore la garde devant l'appartement de Mesdames. Un de leurs officiers, selon la mode du temps qui voulait que tout finit par une pièce de vers, récita aux princesses après une revue ces quatre vers ampoulés :

On succombe aisément sous le fardeau des armes,
Si l'amour pour son roi n'y fait trouver des charmes;
Mais, Princesses, ce poids qu'il a d'attraits pour nous,
Quand nos bras sont armés pour leur Prince et pour [Vous!

L'école des cadets (1) fournit à l'ar-

(1) On avait formé à Saint-Nicolas-du-Port le régiment des Gardes-Lorraines (20 mars 1740) qui en temps de paix tenait toujours garnison à Lunéville, et

mée française beaucoup d'officiers distingués, qui soutinrent dignement l'honneur de l'école en Allemagne, en Amérique, en Vendée et dans les guerres de la République et de l'Empire. Le maréchal de Vioménil avait été cadet à Lunéville, ainsi que son frère qui devint officier général dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique; les généraux de la Barollière, Thibault et Ménonville (ce dernier député à l'assemblée nationale de 1789), et d'autres moins connus.

En créant son école, Stanislas avait eu un but politique, celui de fondre la noblesse lorraine dans la grande armée française (1), et d'éviter par là l'émigration des jeunes nobles du duché dans les nouveaux états de leurs anciens maîtres. Il y réussit assez complètement. Une de ses FONDATIONS est faite pour les

servait de débouché aux jeunes cadets. Le régiment était de deux bataillons avec prévôté. Il fut décimé au combat de Hoya (1758).

(1) Dom Calmet l'appelle une Académie, dont les élèves sont instruits dans tous les exercices et dans toutes les sciences, qui conviennent à la noblesse.

gentilshommes lorrains qui s'attachèrent au service de la France. Par lettres patentes datées de Lunéville, 4 septembre 1752, il dit que son plus grand soin a été de donner à ses sujets de tous les ordres, les moyens de procurer à leurs enfants une éducation convenable « qui » les rendit un jour utiles, soit dans le » métier des armes, soit dans toutes au- » tres professions. C'est dans cette vue » que nous avons établi, sous nos yeux, » notre compagnie de cadets, auxquels » après les instructions conformes à » leur naissance; nous avons ouvert la » voie de se placer au service militaire, » pour la distribution des pensions né- » cessaires, pour s'y soutenir jusqu'à ce » qu'ils ayent acquis quelques grades, » dont nous avons dès à présent la satis- » faction de jouir du succès par le » nombre considérable d'officiers qu'elle » a produits pendant la dernière guerre. »

Le roi faisait allusion à la guerre de la succession d'Autriche, et aux victoires de Fontenoy, Raucoux et Lawfeld. En tous cas, il fit une fondation nou-

velle, pour même après sa mort être distribuée à douze jeunes gentilshommes pendant leurs deux premières années de régiment. Ils devaient toucher cinq cents francs par an.

Tous les cadets à commencer par les brigadiers étaient habillés aux frais du roi de Pologne. D'après l'*état militaire de* 1740, ils avaient deux habits complets. Le premier consistant en un uniforme de drap jaune (habit, veste, culotte), l'habit à brandebourgs brodé d'argent, la veste avec broderies de même, les boutons d'argent. Le second uniforme était d'abord un habit de drap bleu, les parements d'écarlate à la polonaise, le collet de même, la veste et la culotte d'écarlate, les boutons surdorés. Le chapeau était bordé d'or et d'argent pour chaque habillement. Les bas étaient rouges. Les cadets avaient huit paires de souliers par an.

Les professeurs étaient en suivant l'ordre de l'*Abrégé militaire* :

1° Un maître d'armes.

2° Un maître de danse.

3° Un professeur d'histoire (1).

4° Un professeur de mathématiques.

5° Un professeur de langues.

On a vu le règlement pour le manège, deux écuyers du roi les exerçaient à l'équitation alternativement Il y avait vingt chevaux dressés. Si un cadet y faisait quelques désordres ou tours de jeunesse, il était envoyé par l'écuyer au corps-de-garde pour y attendre une punition. Un règlement particulier était fait pour les chevaux.

Les officiers et les élèves mangeaient en trois tables dans la même salle de l'hôtel (2). La nourriture était fournie

(1) Le professeur d'histoire et de mathématiques était un chanoine régulier de Lunéville, nommé Gauthier, dont le nom est inscrit dans l'histoire des machines à vapeur, par son discours prononcé devant l'académie de Nancy, dont il était membre; ce discours est intitulé : *Sur la manière de suppléer à l'action du vent sur les vaisseaux*. Le chanoine régulier parle de *rames à feu* qui seraient mises en action par une machine, dont le feu serait entretenu par le bois ou le charbon embarqués à bord. C'est, comme on voit, une première notion sur les bâtiments à vapeur. (V. mémoires de la Société de Nancy, 1755, p. 250 à 261 pl.) Il était aussi professeur des pages.

(2) L'hôtel des cadets comprenant chapelle, manège, etc., est cité par Piganiol de la Force dans sa

par un traiteur de la ville, qui en avait l'entreprise. Il était défendu aux officiers de manger dans leurs chambres. On devait avertir le traiteur du nombre des élèves en permission ou à l'infirmerie. Tous les jours la feuille du menu devait être présentée au commandant, et tout ce qui avait rapport à la nourriture se faisait sous la surveillance d'un contrôleur de l'hôtel. Dans l'état de leur maison, figuraient un aumônier, un perruquier, un infirmier, quatre blanchisseuses et vingt-trois domestiques à la livrée du roi de Pologne, qui payait toute la dépense de la maison.

Stanislas conserva le baron de Schack (1) à la tête des cadets. Ce seigneur allemand avait été nommé le 15 novembre 1730 par le duc François, chef de son académie de Lunéville. Il mourut le 14 février 1753, et fut remplacé par Charles

Description de la France, tome XIII, p. 478, Paris, 1754, comme un des plus remarquables édifices de la ville. Il était situé entre les deux ponts.

(1) Sa fille, demoiselle chez la duchesse Elisabeth-Charlotte, s'était mariée quelques mois avant à Lunéville.

Streiff de Labenstein (1), d'une bonne noblesse allemande, alliée à la famille de Lutzelbourg (2), ancien lieutenant-colonel du régiment Royal-Allemand (cavalerie). Il mourut à Lunéville, le 28 décembre 1754 et fut remplacé par François Berthelot, marquis de Baye (3), mestre de camp réformé du régiment de Royal-Roussillon (cavalerie). Brigadier des armées du roi en 1747; commandeur de l'ordre de Saint-Louis depuis 1755, avec 3000 livres de pension. Le poste important de commandant des cadets le fit nommer par le roi Louis XV, maréchal de camp le 1er

(1) Son père Frédéric, chevalier, seigneur de Bacourt et de Didendorf, était maréchal de camp. Le maréchal de Villars, qui le cite dans ses *Mémoires*, le chargea en 1705 de commander le camp d'observation contre Marlboroug qui tachait de pénétrer en Lorraine. Il mourut à Fort-Louis, par suite des blessures reçues au passage d'une rivière près Offendorf, pour surprendre le prince de Bade (1706).

(2) Une comtesse de Lutzelbourg, née de Klinglin, célèbre par sa beauté et par sa correspondance avec Voltaire, figura souvent dans les fêtes de Lunéville.

(3) Baye (Finistère), marquisat acheté. — Le marquis de Baye mourut en 1776.

mai 1758 et lieutenant-général le 25 juillet 1762.

M. Berthelot fit imprimer en 1761, la « Campagne du maréchal de Créqui en 1677 (sur les bords de la Sarre et de la Moselle), — ouvrage assez faible — à l'usage des militaires qui recherchent avec empressement le récit des actions des grands capitaines (1). » Il dédia son ouvrage au roi, pour le remercier de la grâce d'avoir été nommé commandant de ses cadets, ce qui lui avait toujours fait désirer de lui donner une preuve publique de sa reconnaissance. — C'était une preuve bien modeste. — Le commandant des cadets est plus connu par suite du mariage de sa fille Cécile-Brigitte, le 21 août 1761, à Lunéville, avec le marquis de Girardin (2), chevalier de Saint-Louis, chef de

(1) A Lunéville, chez C.-F. Messuy, imprimeur du roi et de la ville, 1761, avec approbation de Durival cadet, in-12, VI, p. p. 76, p. p.

(2) De ce mariage, naquit à Lunéville, le 19 janvier 1762, le marquis de Girardin, député sous la restauration. Il eut le roi Stanislas pour parrain. M. de Girardin père, à la mort du roi, se retira dans sa terre d'Ermenonville, vivant en riche particulier et aimant

brigade des gardes du corps du roi de Pologne.

Le marquis de Baye fut le dernier commandant des cadets; à la mort du bon roi Stanislas, son école fut dispersée et les élèves versés dans l'Ecole militaire, fastueuse fondation que Louis XV fit élever à Paris, une douzaine d'années après la fondation de son beau-père.

La ville de Lunéville ne fut pas indemnisée pour la perte d'un établissement si utile. Elle conserve encore un souvenir de son école des cadets-gentilshommes. Leur hôtel a conservé un but militaire et son ancien nom : c'est maintenant la caserne des cadets.

---

la vie singulière. Sa femme partageait ses goûts et se proclamait disciple de la philosophie de J.-J. Rousseau. Ils décidèrent le philosophe à habiter Ermenonville, où il mourut. *L'Espion anglais* dit que Rousseau s'était écarté de ses principes en se mêlant à ce monde-là. Il y a sans doute une allusion à Agnès Berthelot, marquise de Prie, la belle et célèbre maîtresse du duc de Bourbon, fille d'Etienne Berthelot de Pléneuf, riche financier.

APPENDICE.

Grâce à l'obligeance de M. Joly, bibliothécaire de la ville (1), voici quelques nouveaux renseignements tirés des registres de la paroisse Saint-Jacques :

En 1745, décès de Philippe de Ficquelmont (2), âgé de 14 ans, l'un des cadets-gentilshommes du roi de Pologne. Il fut enterré comme les suivants dans le caveau de l'église des Carmes (aujourd'hui démolie).

1753. 14 février, à 9 heures du soir, est décédé M. Ulric, baron de Schack, maréchal de camp au service de S. M., ancien commandant des cadets-gentilshommes, âgé de 80 ans.

1755. Décès de Regnault de Chatillon

(1) La bibliothèque de Lunéville possède un fragment écrit sur parchemin du règlement original de l'école des cadets-gentilshommes. (Art. VI à XIV.) Il y a peu de différence avec le règlement imprimé dans les *Ordonnances de Lorraine*.

(2) Ce nom a été rendu célèbre par un diplomate autrichien mort dans ces dernières années.

(3), près de Cirey, lieutenant des cadets, âgé de 51 ans.

1755. Décès de Clément Berthelin, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Pont et de la baronnie d'Urbache, major des cadets, âgé de 58 ans.

1771. Décès de Hyacinthe de Visklainski, premier capitaine lieutenant des cadets, âgé de 68 ans.

L'école des cadets, comme on le voit, était tout-à-fait une école noble.

Le bâtiment de l'hôtel fut bâti très-régulièrement et sans aucun luxe, il a deux étages. M. Joly pense avec raison, que la chapelle dont parle le règlement ne dut pas exister; c'était sans doute une chambre annexée à l'infirmerie. L'article VI du règlement conservé à la bibliothèque de Lunéville porte que les élèves assisteront chaque jour à l'heure indiquée à la sainte messe dans l'église des Carmes, avec défense d'y manquer, sans permission, sous peine de puni-

(3) Le dernier membre de cette famille fut conseiller général du département en 1816.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DES CHARTES

tion. Pour éviter tout sujet de dissipation, et pour donner aux officiers plus de facilité pour la surveillance, les élèves durent se placer dans le centre de l'église, devant le grand autel, sans pouvoir se placer dans les côtés sous peine de quatre heures de faction. (Art. VII.) (1).

Ainsi, comme il est permis de le supposer, ce fut la belle église des Carmes qui servait de paroisse aux jeunes cadets.

Le bâtiment de l'école n'a pas été changé du moins extérieurement depuis le décès du roi de Pologne.

Arth. Benoit.

FIN.

(1) Les marchands qui délivraient des marchandises aux cadets à crédit, ou leur prêtaient de l'argent, perdaient ce qu'ils avançaient, si cela était connu, et étaient en outre punis de cent livres d'amende, et si le cadet était bon pour payer, l'argent était versé à la caisse des pauvres. Les officiers et les cadets ne pouvaient entrer dans les cafés, billards et cabarets, comme « lieux suspects et peu convenables à la jeunesse. »